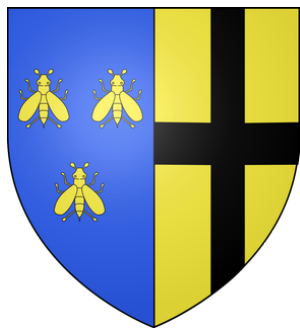




LE BULLETIN MUNICIPAL DE VOTRE COMMUNE

N°1
ETE
2026

L'INSTANT Village

SAINT-GENÈS-DU-RETZ - FUSSE - JAYET



LE MOT DU MAIRE, ERIC ROUSSEAU



Chères habitantes, chers habitants

Le 22 mars dernier, une nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions avec enthousiasme et la volonté de s'engager pleinement au service de notre commune. Trois mois plus tard, nous sommes heureux de vous présenter « L'Instant Village », votre bulletin trimestriel.

Au fil de ses pages, vous découvrirez les actions menées par l'équipe municipale, les projets en cours et les événements qui rythment la vie de Saint-Genès-du-Retz. Ce bulletin se veut un espace d'information et de partage, mettant en valeur le dynamisme et la convivialité de notre village.

Nous sommes heureux de construire cette belle aventure collective à vos côtés et vous remercions de votre confiance.

L'EQUIPE MUNICIPALE



REUNION PUBLIQUE



TAUX DE FISCALITÉ



À LA
UNE



REUNION PUBLIQUE

Jeudi 28 mai s'est tenue la première réunion publique du nouveau conseil municipal. Plus de 90 habitants ont répondu présents à cette rencontre, témoignant de leur intérêt pour la vie de notre commune.

Cette soirée a débuté par la présentation de l'équipe municipale, des commissions (voir ci-dessous) et un retour sur les premières actions engagées depuis les élections. Les élus ont ainsi dressé un bilan de la situation de la commune, présenté les prises de contact réalisées avec les différents partenaires institutionnels, les échanges menés avec les agents communaux ainsi que les actions urgentes déjà engagées, notamment en matière d'assainissement.

Les habitants ont également pu découvrir plusieurs projets concrets envisagés à court, moyen et long terme : l'évolution de l'éclairage public, la réflexion autour de nouvelles pistes cyclables,

le renforcement de la sécurité, l'aménagement du centre du village ainsi que la rénovation des logements communaux.

Une large part des échanges a été consacrée à l'évolution des taux de fiscalité, sujet majeur de cette réunion, dont les explications détaillées sont présentées en annexe de ce bulletin.

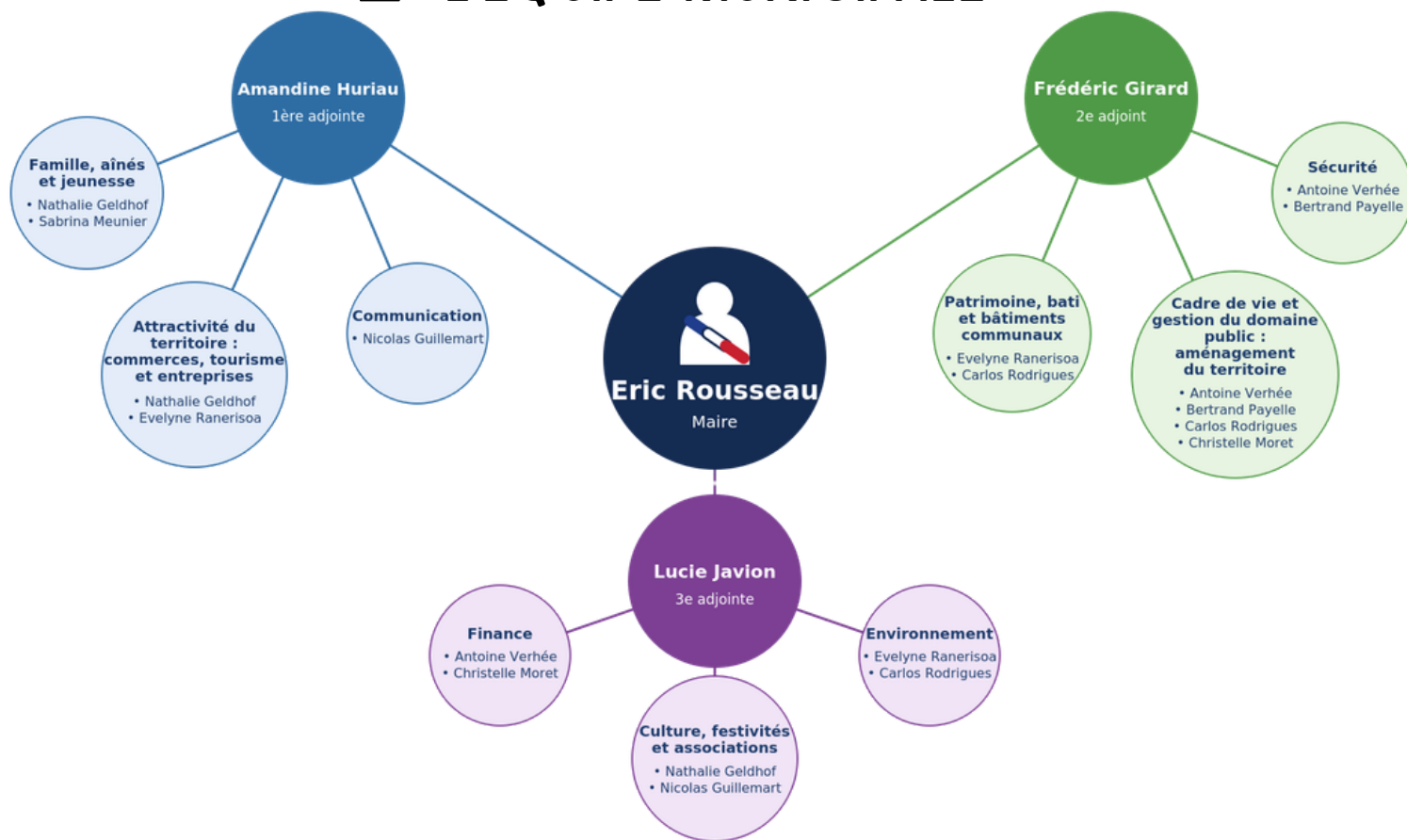
La communication entre la municipalité et les habitants a également fait l'objet d'une attention particulière. Parmi les principales nouveautés annoncées figurent la création de la **page Facebook « Saint Genès du Retz – Page Officielle »** ainsi que la mise à disposition en mairie d'un cahier « **Vos idées pour la commune** ».

Au-delà des présentations, cette soirée a surtout été marquée par la richesse des discussions, les questions posées et les nombreuses rencontres qui ont contribué à faire de ce rendez-vous un moment convivial et constructif.

Merci à toutes et à tous pour votre présence nombreuse et votre engagement au service de notre commune.



L'EQUIPE MUNICIPALE





COMMÉMORATION DU 8 MAI

Jeudi 8 mai, une soixantaine de personnes se sont réunies pour la cérémonie commémorative de la Victoire de 1945. En présence des sapeurs-pompiers et du maire, Éric Rousseau, une gerbe a été déposée au monument aux morts en hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et la paix. À l'issue de la commémoration, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

SAVOIR ROULER A VELO

Grâce au programme « **Savoir Rouler à Vélo** », mis en place par la Communauté de Communes Plaine Limagne, les enfants de Saint-Genès-du-Retz de CE2, CM1 et CM2 ont pu bénéficier d'un apprentissage complet leur permettant d'acquérir les compétences essentielles pour circuler à vélo en toute sécurité.



FAB
Limagne

Le **FabLimagne** est un espace de fabrication numérique ouvert à tous.

Ce lieu intergénérationnel permet d'utiliser des équipements innovants (imprimantes 3D, découpe laser, impression...) pour concevoir et réaliser des projets. Accessible aux particuliers, associations et curieux de tous âges à prix réduit.

3 place François Seguin,
63350 Maringues
Tél. : 09 54 16 67 40 –
fablimagne@plainelimagne.fr



PLAN CANICULE



Dans le cadre du **Plan Canicule 2026**, les élus de la commune réalisent un recensement des habitants âgés de plus de 65 ans.

Cette démarche a pour objectif la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement en cas de fortes chaleurs, afin de veiller au bien-être et à la sécurité de nos aînés.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TRANSPORT SCOLAIRE



MUTUELLE RÉGIONALE

La Région lance **Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes**, sans condition de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge. Les offres sont élaborées avec 5 mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs et une meilleure couverture santé.

Plus d'infos au 04 28 00 28 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



ÇA S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE



RANDONNÉE

Dimanche 7 juin, le Comité des fêtes de Saint-Genès-du-Retz a organisé sa traditionnelle randonnée.

Les participants ont pu profiter d'un agréable parcours à travers notre belle campagne, sous une météo clémentine et dans une ambiance conviviale.



PERC'STIVAL

Samedi 13 juin, les Perc's & Roll ont organisé leur Perc'stival.

Entre musique, percussions et ambiance chaleureuse, tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette nouvelle édition une belle réussite.



FÊTE DES ÉCOLES

Vendredi 19 juin, les écoles de Saint-Genès-du-Retz et Vensat ont célébré la fête des écoles.

Chants, danses et moments de joie, ont rythmé cette belle soirée de fin d'année. Félicitations aux enfants, aux enseignants et aux "Z'amis de l'école"



À VOS AGENDAS !

26/06 - PATRIMOINE ET HISTOIRE -
LES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAINT-GENES-DU-RETZ

27/06 - FEU DE LA SAINT-JEAN -
COMITÉ DES FÊTES

11/07 - CONCOURS DE PÉTANQUE -
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

14/07 - FÊTE NATIONALE -
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

04/09 - AFTERWOK DE LA LIMAGNE -
LA PATTE AUVERGNATE

19/09 - BROCANTE -
COMITÉ DES FÊTES



CARNET COMMUNAL



Mariage le 9 mai :
La Mairie félicite Fabio DIAS LOPES et Laura CHAZEIX pour leur mariage.

Décès :
RAY René
MIRA Gérard



**SUIVEZ NOUS
SUR FACEBOOK**



SCANNEZ LE QR CODE POUR
ACCÉDER À NOTRE NOUVELLE PAGE
FACEBOOK



@ SAINT GENES DU RETZ - PAGE OFFICIELLE



SAINT GENES DU RETZ - 63260



INFOS PRATIQUES

CONTACT

MAIRIE - SAINT-GENÈS-DU-RETZ
10 ALLÉE DE LA MAIRIE
63260 SAINT-GENÈS-DU-RETZ

Tél : 04 73 63 61 09

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h30-11h30 / 16h30-19h
Mercredi : 9h30-11h30
Vendredi : 9h30-11h30

Rencontre avec le maire sur RDV :

mardi et mercredi : 18h à 19h
Jeudi et vendredi : 9h à 19h



GÉRARD MIRA, UN MAIRE AU SERVICE DE SA COMMUNE

C'est avec beaucoup de tristesse que notre commune a appris le décès de son ancien maire, Monsieur Gérard MIRA.

Gérard MIRA avait été élu maire de Saint-Genès-du-Retz une première fois en 1983. Ses obligations professionnelles l'ayant éloigné des affaires de la commune, c'est Maurice BIOUGNE qui lui succéda de 1989 à 2001. À 61 ans, à la retraite, Gérard se représenta et fut réélu en 2001, puis en 2008.

Après avoir assumé le rôle de vice-président de la communauté de communes Nord Limagne et effectué trois mandats de maire, à près de 74 ans, il se retira en 2014 pour céder la place à Gilles MAS.

La commune lui a rendu hommage le samedi 16 mai à l'église de Saint-Genès-du-Retz.

Merci et adieu, Monsieur le Maire !



VOLS ET DÉGRADATION DANS L'ÉGLISE



A l'occasion de la préparation de leur réunion du 26 juin prochain, les Amis de l'église de Saint-Genès-du-Retz se sont aperçus de la dégradation de l'ostensoir offert par Sa Majesté l'Empereur Napoléon III à la commune, classé monument historique.

Une pièce unique et hautement symbolique décapitée... **incompréhensible !**



Après avoir effectué un inventaire complet, la commune a porté plainte auprès de la gendarmerie pour le vol de plusieurs autres pièces (Patènes et calices, coupe, burettes et chandeliers d'autel en bronze), appartenant à la commune, et naturellement pour cet ostensorio propriété de l'état.



Au sujet de la sécurité dans son ensemble vient donc s'ajouter, pour la nouvelle municipalité, celui de notre patrimoine et des lieux de culte.

Et ce n'est pourtant pas faute d'avoir été alerté, puisqu'en **novembre 2024**, à l'occasion de l'examen du recensement par le Collectif Objets rattaché au ministère de la culture, la commune avait été sensibilisée et conseillée aux risques encourus dans un rapport complet.

LES TAUX DE FISCALITÉ

Depuis 2023, Saint-Genès-du-Retz applique les taux de taxes foncières parmi les plus bas, nous situant en dernière position du département et en 34 242^{ème} position sur 34 915 communes en France. Une situation certes confortable pour les contribuables, mais qui ne permet plus d'équilibrer notre budget communal. En responsabilité, le conseil municipal a donc voté pour 2026 un rétablissement des taux pratiqués en 2022. Voici, en toute transparence, les raisons de cette décision.

UNE SITUATION FINANCIÈRE QUI SE DÉGRADE

Entre 2023 et 2025, les comptes de la commune se sont détériorés :

- Les recettes (produits) ont baissé de **31 993 €**
- Les charges (dépenses) ont augmenté de **19 966 €**
- Soit un écart cumulé de **51 959 €**

Conséquence directe : la capacité d'autofinancement nette de la commune, c'est-à-dire sa capacité à financer ses investissements (voirie, bâtiments communaux, équipements...), sans recourir systématiquement à l'emprunt, est devenue négative. La commune ne dégage plus, à ce jour, les moyens nécessaires pour investir sereinement dans l'avenir.

DES TAUX MAINTENUS ARTIFICIELLEMENT BAS DEPUIS 2023

En 2022, le taux du **foncier bâti** s'élevait à **34,41 %**, et celui sur le **non-bâti** à **71,18 %**. Les taux ont été ramenés **respectivement à 20,70% et 42,80% en 2023** par la chambre régionale des comptes, suite à l'absence de vote du budget, répétée pour la 2^{ème} année consécutive (2022 et 2023). Dès lors, ces taux seront reconduits en 2024 par la même chambre et pour le même motif, avant d'être confirmés en 2025 par le conseil municipal.

Ce choix, favorable aux contribuables 3 années de suite, a toutefois contribué au déséquilibre budgétaire : les recettes fiscales sont restées très inférieures à leur niveau de 2022, pendant que les charges de la communes, sujettes à l'inflation, ne cessaient d'augmenter.

2026 : PAS UNE HAUSSE, MAIS UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE ET AUX TAUX DE 2022 !

Source 2024

Fort de ce constat et conscient de ses responsabilités, le nouveau conseil municipal a voté en avril le retour aux taux qui, jusqu'en 2022, permettaient à la commune d'avoir une situation saine et équilibrée.

Il ne s'agit donc pas d'une augmentation inédite, mais plutôt d'un retour à l'équilibre financier assumé, situation indispensable pour pouvoir se projeter dans l'avenir avec plus de sérénité, de clairvoyance, et dans les projets attendus par tous.

Commune	Taux	Cotisation/moy
St-Genès-du-Retz	34,41%	917€
Vensat *	32,75%	873€
Effiat	35,75%	953€
Montpensier	37,16%	991€
Moyenne départementale	35,34%	—

* Vensat a délégué son service d'assainissement, ce qui explique en partie l'écart de taux.

CONCRÈTEMENT, COMMENT CALCULER VOTRE TAXE FONCIÈRE ?

Σ (Base_2025 X % Inflation X Taux)

Exemple Calcul du bâti + non-bâti en 2026 (base 2025) :

2 647 x 1,007 x 0,3441 => 917

18 x 1,007 x 0,7115 => + 13

Cotisation sur le bâti + le non-bâti... = **930 €**

Explications :

Base_2025 : Valeur locative cadastrale = Estimation administrative de ce que le bien pourrait rapporter s'il était loué

% Inflation : Pourcentage de revalorisation (inflation) appliquée par l'état.

Le taux annoncé est à 0,7% pour 2026

Taux : Taux communaux fixés par la mairie et inscrits au budget :

34,41% sur le bâti et 71,15% sur le non-bâti

**POUR TOUTE QUESTION, L'ÉQUIPE
MUNICIPALE SE TIENT À VOTRE
DISPOSITION EN MAIRIE.**